

Le Gecko vert à ligne noire

Phelsuma lineata Gray, 1842

Ordre : Squamata

Famille : Gekkonidae

Autres noms communs : Gecko vert (Français) ; Lézard vert (Créole Réunion) ; Striped Day Gecko (Anglais)



Région d'origine

Espèce originaire de la côte est de Madagascar¹.

Description sommaire

Gecko de taille moyenne (Longueur max. : 14,5 cm) au corps longiligne. Coloration dorsale vert bleu avec une large tache rouge irrégulière sur la partie inférieure du dos. Une ligne noire continue est bien visible sur les flancs et lui vaut son nom vernaculaire.

Éléments d'écologie

Gecko diurne et arboricole. Il s'alimente d'arthropodes, de produits sucrés, de nectar de fleur¹ et parfois de geckos de taille inférieure à la sienne². Ce gecko est territorial et peut manifester une agressivité envers ses congénères³. C'est une espèce bien adaptée aux milieux dégradés. À Madagascar, il est commun dans les habitats secondaires, les plantations de bananiers et d'agaves, dans les jardins et

sur les maisons^{1,3}. En forêt humide il vit également dans les zones ouvertes et se rencontre sur les Pandanus¹. À La Réunion, il est connu dans des ravines dégradées à bambou géant et latanier de Chine, ainsi que dans quelques jardins (NOI données non publiées).

Distribution et statut à La Réunion

Il a été introduit vers 1940 à Sainte Marie (La Révolution) et à Saint Denis (La Montagne)⁴. Aujourd'hui, ce gecko semble encore très localisé : il est présent sur le site de sa première introduction, mais aussi à La Montagne et peut être à Cambaie (Saint Paul). Il a été observé ponctuellement à La Saline⁵ et à Saint Leu (H. Duflos com. pers.).

Impacts

Ce gecko n'est pas considéré comme une espèce envahissante à La Réunion : sa distribution reste limitée malgré une introduction relativement ancienne. Toutefois, s'il se disperse sur les aires de distribution des geckos endémiques de l'île

(*Phelsuma inexpectata* et *Phelsuma borbonica*), il pourrait devenir un compétiteur (habitat et/ou ressources alimentaires), et potentiellement leur transmettre des maladies et/ou des pathogènes.

Programmes de contrôle

Aucun programme de contrôle n'est en cours à La Réunion.

Réglementation

- Tous les *Phelsuma* exotiques sont interdits d'introduction à La Réunion (AP N°05-1777 modifié).
- Province Sud de Nouvelle Calédonie : tous les *Phelsuma* figurent sur la liste des animaux exotiques envahissants (Art. 250-2 du Code de l'Environnement).
- Annexe 2 de la CITES et annexe B de la réglementation communautaire.

Autres lieux où l'espèce est envahissante

La littérature ne signale pas d'autres pays où il serait introduit et naturalisé⁶.

Références

¹ GLAW F. & VENCES M. 2007 - A Field guide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar. Third edition. Cologne, Vences & Glaw Verlag. 496 pp.

² DESO G., PROBST J.-M. & INEICH I. 2007 - *Hemiphyllodactylus typus* Bleeker, 1860 (Sauria : Gekkonidae) sur l'île de La Réunion : écologie et répartition. *Bulletin de la Société Herpétologique de France*, 124 : 31-48.

³ GEHRING P.S., CROTTINI A., GLAW F., HAUSWALDT S. & RATSOAVINA, F.M. 2010 - Notes on the natural history, distribution and malformations of day geckos (*Phelsuma*) from Madagascar. *Herpetology Notes*, 3: 321-327.

⁴ CHEKE A.S. 1975 - Un lézard malgache introduit à La Réunion. *Info Nature*, 13 : 94-96.

⁵ SANCHEZ M. & PROBST J.-M. 2012 - Présentation et clé de détermination des geckos verts du genre *Phelsuma* (Gray, 1825) sur l'île de La Réunion. *Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental*, 3 : 11-17.

⁶ KRAUS F. 2009 - Alien Reptiles and Amphibians. A Scientific Compendium and Analysis. Series: Invading Nature - Springer Series in Invasion Ecology, Vol. 4. 564 pp.

